

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
17 décembre 2015
Procès-verbal

Membres titulaires présents :

Mesdames IDIER Chantal, BOUCHER-PILARD Maryse, SWISTEK Florence, DELPECH de MONTGOLFIER Anne, GARD Patricia, GRENOT Marie-Pierre, SOULARD Annick, GOUFFRANT Marie-Hélène, FOUASSIER Véronique, LAGARDE Isabelle, EDELY Françoise, BELLOT Marie-Claude et AUBRIT Marie-Claire.

Messieurs DELETOILE Gérard, BAUDET Pierre, MEURAILLON André, CHAUVIN Thierry, RENAUDIN Vincent, DELATTE Benoît, CHATELLIER Dominique, MAURICE Jacky, JOLLY Patrick, ELION Jean-Pierre, MAUDET Didier, TUTARD Christophe, SAUMON Gérard, MARRAUD Jean-Luc, BOUTIN Christian, MASSE Bernard, DECELLE Guy, COUSSY Jean-Marie, CHABOT Jacques, MOUCHEBOEUF Michel, DESSE Bernard, BARBOT Jean-Pierre, BERGEON Frédéric, HERAULT Gabriel, de CASTELBAJAC Dominique, VERGNION Philippe, MONTENON Thierry, DEAU Loïc, HUNEAU Patrick et HUGUES Jacky.

Membres suppléants présents :

Mesdames IMBERT Pascale, MONTAUT Martine, MARTINEAU Françoise, BAUDINAUD Virginie et POIRIER Sylvie.

Messieurs GIRARD Guy, ARNAUD Yvon, CHAPUZET Jean-Paul, MITROPE Robert, GALLAIS Denis, BLUTEAU Jacky, GAILLARD Eric, CHABOT Jean-Michel, PETIT Bernard, NEBOUT Franck, BODET Charles, BUFFARD Georges et VARENNE Michel.

Etaient excusés :

Mesdames LELIEVRE Dominique, GARNEAU Janine, PARIS Marie-Nicole, ROCHAIS Anne-Marie et DUMONTET Jocelyne.

Messieurs GUERN Joël, ARSICAUD Jean-Marie, RAVAIL Pierre, GUILLON Jean-Jacques, BONNAUD Pascal, DUBROCA Alain, FAURE Jean-Marie et NAU Jean-Louis.

Assistaient à la séance :

Mademoiselle PLANET-ACHAT Manon.

Mesdames NOUTAÏS Clotilde, DUBUC Stéphanie et IDIER Stéphanie.

Monsieur le Maire de Saint-Aulais La Chapelle accueille l'assemblée en souhaitant par anticipation aux conseillers de passer de très bonnes fêtes de fin d'année et en précisant qu'un apéritif sera servi à l'issue de la séance.

Il laisse ensuite la parole à Monsieur le Président qui présente tout d'abord Manon PLANET-ACHAT nouvellement recrutée pour remplacer Quentin Mitrope, ancien chargé de mission planification. Il précise que celui-ci a, depuis son départ, trouvé un poste à Bordeaux. Mademoiselle PLANET-ACHAT informe l'assemblée qu'elle est diplômée de l'institut d'urbanisme de Bordeaux et qu'elle sera chargée d'accompagner les communes dans l'aménagement du territoire et dans une stratégie de planification.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur Bernard MAUGET se propose en tant que secrétaire de séance.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 29 octobre 2015.

Monsieur le Président demande s'il y a des modifications à apporter au dernier procès-verbal.

Monsieur BOUTIN indique que, lors de son intervention sur l'augmentation du coût de la restauration scolaire, il avait précisé certaines données chiffrées qui ne sont pas rapportées. Notamment, concernant la commune de Condéon, le coût de repas passe de 1.80 € à 2.50 € par enfant, ce qui correspond à une augmentation de 38.9 %, soit 98 € supplémentaires par an et par enfant à supporter par les familles.

Monsieur le Président en prend acte et confirme que cette modification sera apportée au compte-rendu.

Monsieur SAUMON fait également remarquer qu'il manque un mot dans une phrase en page 2 du compte-rendu.

L'enregistrement audio sera vérifié et la phrase complétée.

Les membres du conseil approuvent le compte-rendu à l'unanimité.

Décisions du Président.

Monsieur le Président présente les décisions qui ont été prises entre le 10 octobre et le 25 novembre 2015.

Marchés publics passés en procédure adaptée.

Monsieur le Président présente les marchés publics passés en procédure adaptée.

Décision modificative n°1 des budgets de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président laisse la parole à Madame DUBUC, responsable du service finances-marchés de la Communauté de Communes qui présente la délibération.

Monsieur le Président conclut en indiquant que cette décision modificative concernait en fait deux points principaux :

- Le rééquilibrage des crédits suite à l'inscription du montant global du FPIC lors du vote du budget, mais dont l'affectation du montant total n'avait finalement pas été votée par le conseil communautaire ;
- Le report en investissement d'une partie du résultat de fonctionnement du budget culture et loisirs pour combler le déficit de la section.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Intégration des travaux en régie.

Madame DUBUC présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Ouverture de crédit au compte 6574 sur le budget général pour le versement d'acomptes aux gestionnaires des services enfance/jeunesse et signature des avenants aux conventions de gestion et d'objectifs correspondants.

Madame DUBUC présente la délibération.

Monsieur le Président indique que le nouveau contrat enfance-jeunesse est en cours de rédaction par un travail mené entre les services de la CdC, les gestionnaires des équipements et la CAF. Il rappelle qu'il y a toujours un décalage de 6 mois à 1 an entre la date de mise en application du contrat et sa signature.

Monsieur le Vice-Président en charge de l'enfance jeunesse et des affaires scolaires confirme en indiquant que la CAF attend, pour la fin de l'année 2015, les chiffres des gestionnaires. Ils ne seront certainement traités qu'à partir du printemps suivant.

Monsieur le Président complète en informant les conseillers qu'un travail est mené pour tenter de réduire les enveloppes budgétaires.

Monsieur le Vice-Président en charge de l'enfance-jeunesse et des affaires scolaires précise qu'une réunion entre la CAF et les gestionnaires aura lieu en début d'année.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Individualisation au compte 6554 de la participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelle et primaire de la commune de Claix pour l'année scolaire 2014-2015.

Monsieur le Vice-Président en charge de l'enfance-jeunesse présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Modification du tableau des effectifs.

Madame la Vice-Présidente en charge du personnel présente la délibération en précisant qu'elle concerne le recrutement d'un agent en Contrat Emploi d'Avenir à temps complet pour palier l'absence pour longue maladie d'une personne au service comptabilité et remplacer un agent à temps complet au service scolaire désormais affecté au service ressources humaines.

Monsieur DELETOILE demande quel est le montant de prise en charge par l'Etat d'un Contrat Emploi d'Avenir.

Monsieur le Président répond que l'intérêt d'un tel dispositif est que l'agent peut être à temps complet sur un contrat renouvelable jusqu'à trois ans. La prise en charge est intéressante puisqu'il reste à la charge de la CdC seulement 6 000 €. Ces contrats peuvent être signés soit avec des collectivités, soit avec des entreprises. Aujourd'hui en Charente, le secteur marchand est davantage utilisateur malgré des conditions financières moins favorables que pour les collectivités. Par ailleurs, celles-ci ont déjà eu largement recours à ce dispositif permettant ainsi à des jeunes de se former. Les coûts en personnel sont largement réduits et cela laisse le temps à l'employeur d'évaluer la qualité professionnelle de la personne en vue d'une éventuelle titularisation.

Madame la Vice-Présidente conclut en indiquant que le recrutement concerné par la présente délibération fait gagner environ 30 000 € à la collectivité.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Mobilisation de crédits au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) pour conforter la dotation ADEL TPE Sud-Charente.

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie présente la délibération.

Il précise qu'autrefois les dossiers FISAC étaient déposés au coup par coup et que les crédits pouvaient être versés jusqu'à 18 mois après le dépôt. Désormais, cela fonctionne comme l'appel à projets AMI avec un avis tardif mais un dossier à déposer rapidement. Un rendez-vous est prochainement prévu à la DIRECCTE, qui a en charge la gestion du dispositif.

Monsieur le Président précise que le dispositif ADEL fonctionne bien et bénéficie à de nombreuses entreprises du territoire. Il estime qu'il serait intéressant de pouvoir connaître à l'occasion du prochain conseil communautaire, les chiffres réels pour mesurer l'impact sur le territoire. Les financements peuvent être accordés dans le cadre d'installations ou d'achats de matériels pour améliorer l'activité. Ce fonds vient s'ajouter à la Bourse régionale Désir d'Entreprendre (BRDE) et au dispositif « Coup de pouce ».

Monsieur MEURAILLON, maire de Barbezieux, indique siéger à la commission qui examine les demandes et qu'il ne lui semble effectivement pas recevoir en mairie les avis ou décisions concernant les entreprises de sa commune. Il serait donc intéressant que les membres de la commission transmettent l'information aux mairies.

Monsieur DELETOILE confirme recevoir uniquement l'avis de passage des dossiers mais qu'il n'est pas destinataire des réponses qui y sont apportées.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Candidature à l'appel à projets FISAC, opération collective en milieu urbain.

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Vente d'un terrain à la SCI Boiver sur le Parc d'activités économiques de Plaisance.

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie présente la délibération.

Monsieur GALLAIS demande si la vente à l'euro symbolique est une obligation réglementaire interdisant ainsi la cession de terrain.

Monsieur le Vice-Président confirme que le terrain doit être à minima vendu à l'euro symbolique. Le terrain était auparavant à la vente à 5.25 € du m². Sachant que l'acheteur assume tous les frais inhérents à cet achat, la CdC ne perd pas d'argent sur cette vente.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Acte rectificatif de la vente d'un terrain sur Touvérac entre la CdC4B et Monsieur Briaud.

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Modification des tarifs de location à la Maison Communautaire pour l'Emploi pour les utilisateurs occasionnels.

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie présente la délibération. Il précise que la recette annuelle des loyers permanents s'élève à 54 798 € contre 474 € pour les occupants occasionnels, et qu'il s'agit donc ici d'homogénéiser les tarifs au regard de ceux pratiqués dans le cadre du co-working.

Monsieur BAUDET demande quelle est la grandeur des bureaux concernés.

Monsieur le Président lui indique qu'ils ont une surface d'environ 20 m². Un bureau est conservé pour utilisation par les services de la CdC.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Monsieur le Président souhaite revenir sur la délibération qui concerne la candidature à l'appel à projets FISAC pour préciser qu'il faudra réfléchir au reste du territoire, notamment aux trois anciens chefs-lieux de canton. Les maires devront apporter une forte adhésion à l'opération pour mettre en place une réelle dynamique entre les différents partenaires nécessaires (élus, commerces, etc). Il y aura peut-être même des associations de commerçants en sommeil qu'il faudra réactiver. Il invite les élus à y travailler dès maintenant pour pouvoir bénéficier des résultats d'ici un à deux ans.

Budget de la saison culturelle 2016 et demandes de financements.

Madame la Vice-Présidente en charge des affaires culturelles, du patrimoine, du tourisme et de la communication présente la délibération. Elle précise que les chiffres présentés ne concernent qu'une partie du budget culture et souligne que le montant de subventions (près de 50 %) est très important au regard de ce qui existe dans d'autres lieux où il n'excède pas 25%. Il s'agit donc bien là d'un très gros travail de recherche de financements mené par l'ancien responsable des affaires culturelles.

Monsieur DELATTE est surpris que ce budget soit voté avant le débat d'orientations budgétaires.

Monsieur le Président explique que la saison est en décalage et qu'elle a débuté dès septembre 2015.

Monsieur DELATTE souligne qu'il faut s'attendre à des baisses de recettes l'année prochaine et s'interroge sur la capacité de la CdC à supporter 120 000 €.

Monsieur le Président précise que les recettes présentées ici ne seront pas impactées puisqu'issues de partenariats déjà établis sur plusieurs années grâce à une reconnaissance du territoire pour la politique culturelle menée. Il reconnaît que sans ces partenaires, il ne serait effectivement pas possible à la collectivité de mener une telle programmation.

Madame la Vice-Présidente explique que seule la suppression de spectacles peut permettre la baisse des dépenses de la saison culturelle, mais que cela entraînera automatiquement la baisse de subventions.

Monsieur SAUMON souhaite avoir des précisions concernant les 190 heures d'ateliers dont il est fait mention.

Madame la Vice-Présidente explique que le programme de résidences est présenté en début de saison aux accueils de loisirs et aux écoles primaires afin que ces établissements se positionnent sur les ateliers qu'ils souhaitent faire réaliser à leurs enfants. Ces demandes sont ensuite validées par la commission des affaires culturelles en fonction des ateliers passés pour qu'il y ait une bonne équité de répartition sur le territoire.

Monsieur BAUDET demande quelles ont été les têtes d'affiche.

Madame la Vice-Présidente répond qu'il y a eu notamment Yannick Jaulin et qu'il y aura par exemple Jean-Pierre Mesnard. Elle invite les conseillers à consulter le livret de saison dont ils ont dû avoir connaissance et précise que la saison a été négociée très tôt pour permettre de bénéficier d'artistes à un prix correct.

Monsieur BAUDET demande quel est le coût d'une tête d'affiche.

Madame la Vice-Présidente indique ne pas avoir les chiffres en sa possession et qu'ils seront communiqués lors du prochain conseil communautaire.

Monsieur le Président précise que la CdC n'a pas les moyens d'avoir des grosses têtes d'affiche. En revanche, elle a la chance de faire partie d'un réseau important lui permettant de partager ces grands artistes avec d'autres lieux de diffusion et d'avoir des spectacles intéressants à moindre coût, qui contribuent à la qualité de la saison.

Madame la Vice-Présidente informe les conseillers que le coût de l'ensemble des cachets s'élève à 35 000 €.

Monsieur le Président rappelle que la CdC avait choisi de mener une politique culturelle accessible. Dans d'autres lieux, le prix d'entrée aux concerts se situe entre 50 et 100 €.

Aujourd'hui, avec un budget restreint, la collectivité assure une saison riche, variée et accessible.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Demande d'obtention de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants de première et troisième catégories pour Monsieur Eric Walther.

Madame la Vice-Présidente en charge des affaires culturelles, du patrimoine, du tourisme et de la communication présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Demande de subvention complémentaire pour la restructuration de l'école de Barret.

Monsieur le Vice-Président en charge des travaux présente la délibération. Monsieur le Président fait remarquer, pour plus de clarté, que la demande porte sur la nouvelle enveloppe de travaux et non sur l'ancien montant qui s'élevait à 462 987 €.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Optimisation de la collecte des déchets ménagers sur le territoire.

Monsieur le Vice-Président en charge des déchets et du SPANC présente la délibération. Il informe que la commission s'est réunie le 12 octobre 2015 et le 10 novembre 2015 pour étudier les différentes hypothèses de baisse du coût de la collecte des sacs noirs, tout en tenant compte des plateformes installées sur la CdC, celles-ci permettant la saisie et l'immobilisation des bacs. Même si certaines communes du territoire ne sont pas encore équipées en socles, le marché en cours à la CdC a été interrompu puisque l'achat des nouvelles plateformes qu'il conviendra de rajouter sera pris en charge par Calitom. Il en sera de même pour les modifications sur socles existants qu'il serait nécessaire de réaliser pour permettre la charge des bacs côté droit, ce qui n'est actuellement pas toujours possible. Monsieur le Vice-Président rappelle que la CdC a déjà investi 300 000 € dans l'achat de plateformes et qu'elle s'apprêtait à engager 30 000 € supplémentaires sur 2016. Il précise en outre que cette robotisation réduirait d'environ 115 000 € par an l'appel à cotisation lié à la collecte, soit 5.50 € par habitant, et interviendrait à partir de mars 2017. Les collectes sur les anciens chefs-lieux de canton auront lieu de manière traditionnelle puisqu'il est possible de saisir et évacuer les bacs dans les bourgs. Des projets sont actuellement en cours, notamment sur Barbezieux où seront mises en place des colonnes enterrées.

Monsieur SAUMON souhaite connaître les perspectives de mise en place de nouvelles plateformes de regroupement par Calitom.

Monsieur le Vice-Président indique que c'est Calitom qui assumera la mise en place. Le terrassement restera à la charge des communes lorsque ce sera nécessaire, comme c'était le cas dans le cadre du marché de la CdC.

Monsieur Saumon s'inquiète du fait qu'ait été inscrite dans les bulletins municipaux, la possibilité pour les administrés de s'équiper en containers particuliers, ceux-ci pouvant être incompatibles avec la robotisation.

Monsieur le Vice-Président rassure Monsieur Saumon sur la conformité de ces bacs, ceux-ci pouvant être basculés par des pinces.

Il rajoute que le coût de la collecte robotisée s'impactera directement sur les foyers, contrairement à celui de la collecte traditionnelle qui est mutualisé sur l'ensemble du département.

Monsieur MAUGET indique que, concernant la pose des plateformes en bord de route départementale, il sera nécessaire de déposer des Déclarations d'Intention de

Commencement de Travaux auprès des Agences Départementales de l'Aménagement concernées.

Monsieur le Vice-Président indique qu'effectivement il y aura certaines réglementations à suivre.

Monsieur MAUGET fait part de son cas personnel où une ligne téléphonique est installée et risque donc de gêner la collecte.

Monsieur le Vice-Président confirme que cela fait effectivement partie des conditions que Calitom devra vérifier commune par commune.

Monsieur BUFFARD fait part de son inquiétude et de son mécontentement. En effet, de nouvelles voiries risquent d'être endommagées et cette nouvelle mise en place vient contredire le travail déjà effectué il y a deux ans sur sa commune et pour lequel il y a eu quatre jours d'installation.

Monsieur le Vice-Président rappelle que c'est bien Calitom qui se chargera des nouveaux équipements à installer ou modifier.

Monsieur le Président explique que la démarche d'installation des plateformes avait été à l'initiative de la commune de Berneuil en raison d'endommagement de sa voirie. Puis, des problématiques réglementaires sont intervenues, notamment l'interdiction pour les chauffeurs d'effectuer des marches arrière et des demi-tours en raison d'accidents déjà survenus. Les circuits ont ainsi été modifiés et par conséquent de plus en plus de bacs ont été installés. Il n'y avait pas de notion de chargement à gauche ou à droite, etc. Aujourd'hui, c'est un réel problème, sans compter les bacs en bord de route départementale qui deviennent de véritables décharges. Effectivement, cette collecte robotisée va nécessiter de mener un nouveau travail de précision avec Calitom, mais il faut voir avant tout l'impact financier.

La CdC a engagé 300 000 € pour équiper le territoire en plateformes et les communes ont également apporté leur contribution par la prise en charge systématique du terrassement. Cependant, malgré l'effort de la collectivité, aucun impact sur les coûts de collecte n'a été observé, ceux-ci faisant l'objet d'une péréquation à l'échelle de l'ensemble du département. Aujourd'hui ce nouveau système permettrait aux foyers de bénéficier d'une baisse de leur cotisation.

Monsieur BAUDET souligne que la robotisation doit automatiquement supprimer des emplois.

Monsieur le Président confirme cet état de fait qui peut effectivement ouvrir un autre débat.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité – 6 abstentions.

Questions diverses

Monsieur le Président informe les membres qu'il souhaite que les conseillers débattent sur l'implantation d'équipements à énergies renouvelables sur le territoire.

Il informe que, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Baignes, un avis défavorable a été rendu par le commissaire enquêteur.

Monsieur le Président a rencontré ce dernier qui lui a indiqué avoir reçu de nombreuses personnes et associations opposées au projet, mais n'avoir eu vent d'aucun avis favorable, ni même de la part de la CdC.

Monsieur le Président propose que la collectivité se prononce sur le principe de l'implantation de tels équipements dès le prochain conseil communautaire, et qu'en complément chaque projet soit individuellement débattu pour un positionnement du conseil au cas par cas.

Il explique qu'autrefois, une Zone de Développement Eolien avait été réfléchi au niveau régional mais a été supprimée avant même sa mise en place. Cet outil était intéressant puisqu'il permettait de bien distinguer les zones potentielles et d'y superposer les travaux de réflexion effectués par les communes. Le territoire pouvait donc avoir une réelle connaissance de sa capacité, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Monsieur le Président fait part à l'assemblée du remplacement de l'ancien responsable des affaires culturelles par Ada WUJEK, actuellement directrice de la culture à la Ville de Caen,

qui sera en poste à la CdC à partir de mi-janvier.

Monsieur le Président souhaite que la CdC se penche en début d'année sur le schéma haut débit puisque le Département va démarrer rapidement les travaux.

L'installation d'un nouveau boîtier sur Sauvignac permet désormais à cette commune, ainsi qu'à une partie de la commune de Saint-Vallier et à quelques maisons sur la commune Yviers, de bénéficier du haut débit. La puissance de base est de 50 méga octets et diminue au fur et à mesure de l'éloignement du boîtier. Il faudra que la CdC se positionne clairement et rapidement quant au haut débit puisqu'il y a certaines questions à débattre, notamment la possible installation de sous-répartiteurs qui coûtent très cher. Il faudra définir si la collectivité souhaite plutôt adhérer à cette technique ou simplement apporter du réseau hertzien, qui profite à un public moins important mais qui a un coût moindre.

Monsieur le Président informe qu'il faut compter entre 5 000 et 7 000 € par ligne, non pas pour apporter la fibre, mais simplement pour une augmentation de débit.

Monsieur le Président informe l'assemblée que les prochaines dates de réunion seront communiquées par mail dès demain.

Aucune autre question diverse n'étant abordée, Monsieur le Président souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année aux conseillers et lève la séance.

Fin de la séance à 20h30.

Bernard MAUGET
Secrétaire de séance